

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 05 Septembre 2017

Présents : M. Michel CADOT, Mme Odile MOULIN, M. Joël SIOU, M. Bruno ANEST, Mme Valérie CHESNOY, Mme Brigitte COZZO, Mme Janique FOUCHÉ, M. Guillaume GRAFFIN, Mme Marie-Thérèse JANOT-MORIN, M. Frédéric JORAND, M. Gérard LÉGER, M. Éric PLUNIAN, Mme Corine REY, M. Thierry SOLBES.

Pouvoirs : M. Sylvain MARIGNIER pouvoir à M. CADOT, M. Mickaël MOULIN pouvoir à O. MOULIN, Mme Zakia PAVAN pouvoir à J. FOUCHÉ, Mme Séverine ROUSSEAU pouvoir à J. SIOU.

Absents excusés : M. Jean-Marie CHAMPEAU, Mme Stéphanie PRÉVOT-GIRAUDO.

Absents : M. Bertrand HAMEL, Mme Isabelle RÉMY.

Nombre de membres : Afférents au conseil municipal : 22.
 Présents : 14.
 Votants : 18.

Date de la convocation : 29 août 2017.

Secrétaire de séance : Mme Odile MOULIN.

Ajout à l'ordre du jour : Remboursement retenue de garantie à l'entreprise AXAN.

Le Conseil municipal n'émet aucune objection à l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1	APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL.....	2
2	P.L.U. – DIAGNOSTIC.....	2
3	P.L.U. – PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE P.A.D.D.	3
4	REMBOURSEMENT RETENUE GARANTIE À AXAN – EXONÉRATION PÉNALITÉS DE RETARD...	4
5	INFORMATIONS DIVERSES	8
6	QUESTIONS DIVERSES	8

1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRÉCÉDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du Conseil municipal du 27/06/2017, dont une copie a été adressée à chaque membre du Conseil, est soumis à approbation.

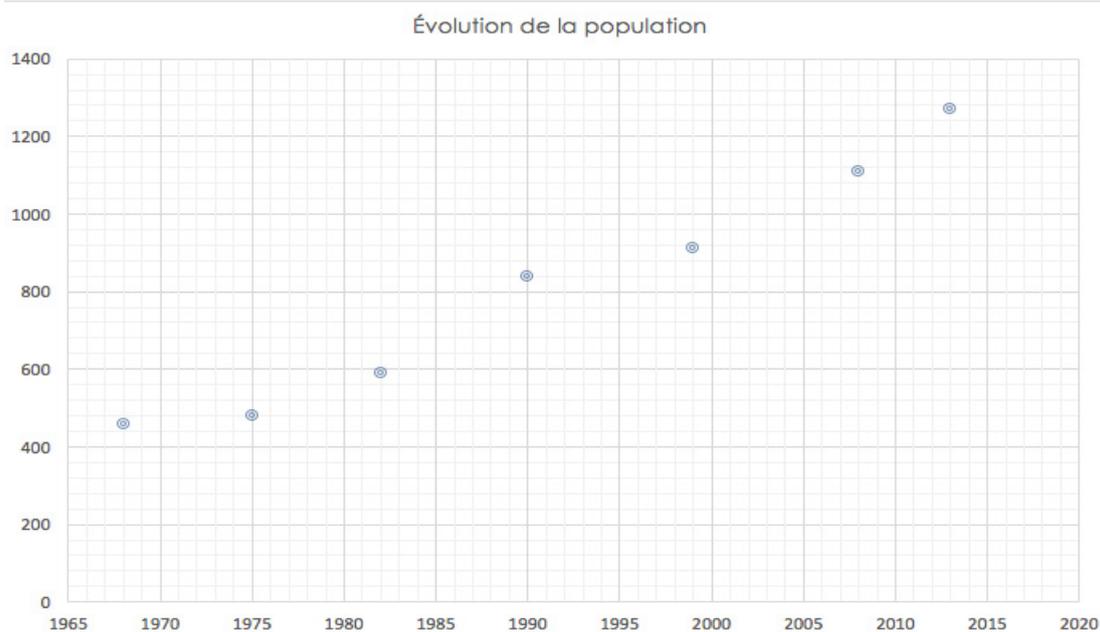
Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2 P.L.U. – DIAGNOSTIC

2.1 ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Goussainville est une commune dont la population croît depuis plusieurs années.

Entre 1968 et 2013 la population de la commune a presque triplé.



La commune de Goussainville est une commune qui a connu une arrivée massive de nouveaux habitants dans les années 70 et 80. Ce solde migratoire a nettement chuté dans les années 90 pour se stabiliser dans les années 2000 et 2010.

De manière générale la variation annuelle moyenne de la population tend à ré-augmenter depuis les années 2000.

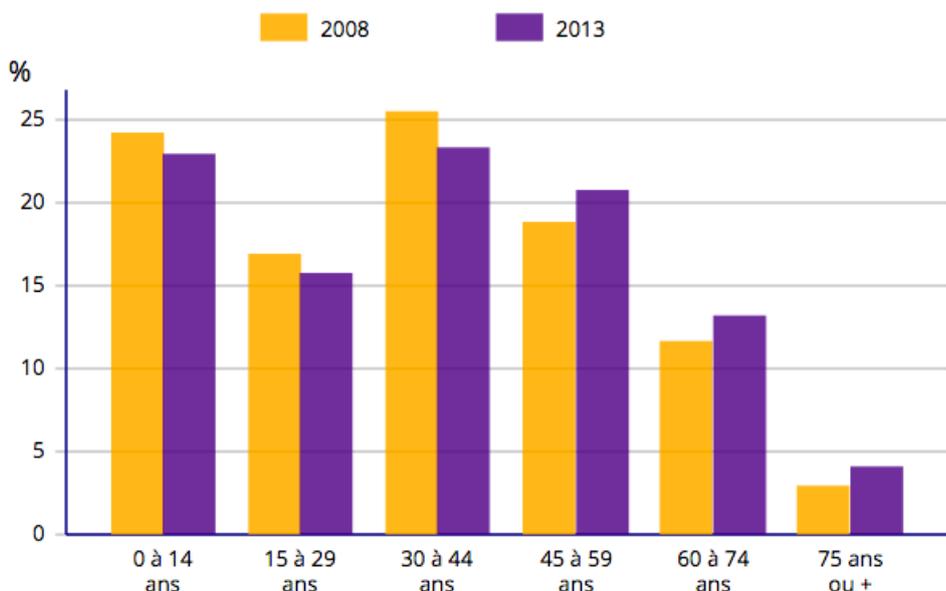
	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2008	2008-2013
Variation annuelle moyenne %	0,7	3,0	4,5	0,9	2,2	2,7
Due solde naturel %	-0,2	-0,1	0,4	0,1	0,7	1,2
Due solde apparent entrées sorties	0,9	3,1	4,1	0,8	1,4	1,5
Taux de natalité %	1,23	1,11	1,17	0,98	1,35	1,50
Taux de mortalité %	1,38	1,24	0,76	0,84	0,61	0,26

2.1.1 Répartition de la population par tranches d'âges

Goussainville est une commune dont la population est jeune. En effet près de 40% de la population a moins de 30 ans tandis que moins de 17% a plus de 60 ans.

Néanmoins cette tendance est en train de changer. En effet en comparant les années 2008 et 2013 on constate qu'il y avait plus de jeunes dans la commune en 2008, ainsi que moins de personnes de plus de 60 ans.

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



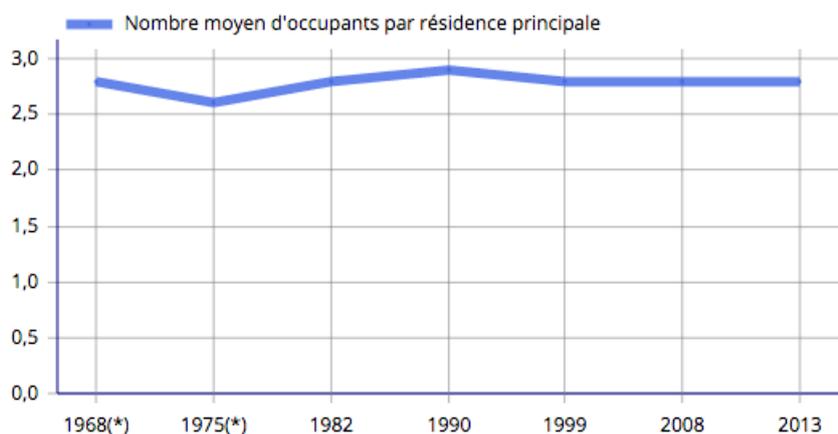
Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

2.1.2 Évolution de la taille des ménages

Les ménages de Goussainville sont des ménages de taille relativement importante comparée à la moyenne nationale (2,2 en 2013) ou de la région (2,2 en 2013) ou encore du département (2,3 en 2013). Depuis 1999 les ménages de Goussainville sont composés de 2,8 personnes environ.

Aux vues du phénomène de desserrement des ménages, une baisse de la taille des ménages est à envisager.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages



(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2015.

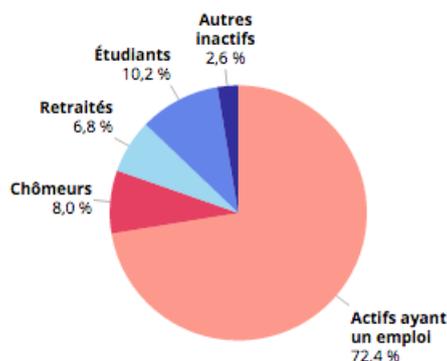
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2008 et RP2013 exploitations principales.

2.2 LES ACTIVITÉS, L'EMPLOI

2.2.1 Population active

72% des actifs ont un emploi, 8% sont des chômeurs ce qui est inférieur à la moyenne nationale (9,6%), à la moyenne régionale (9,2%), à la moyenne départementale (9,0%).

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2013



Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

2.2.2 Emploi, activités

L'indicateur de concentration d'emploi est élevé (25,0). C'est à dire que pour 100 actifs résidant dans la zone il y a 25 emplois.

2.2.3 Services et équipements

Une école maternelle et une école élémentaire se situent sur la commune. Le collège le plus proche se situe sur la commune de Houdan.

Les lycées de secteur sont ceux de La Queue-lez-Yvelines, Dreux, Rambouillet.

Il existe une salle des fêtes sur la commune et deux salles polyvalentes.

Plusieurs assistantes maternelles sont présentes sur la commune.

3 P.L.U. – PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE P.A.D.D.

3.1 LES ENJEUX MIS EN LUMIÈRE PAR LE DIAGNOSTIC

3.1.1 *Les enjeux de mobilité :*

La limitation des déplacements en véhicules motorisés individuels ;

La valorisation de l'accès aux transports en commun (notamment aux gares de Houdan et de Marchezais) ;

Les circulations des engins agricoles car deux points de passage obligés, passage sur la RN 12 et passage à niveau au nord du bourg ; interdiction de la RN 12 aux engins agricoles : conserver en bon état de circulation la RD 147-12 vers Broué.

3.1.2 *Les enjeux économiques :*

Le maintien de l'activité économique sur le territoire communal ;

L'évolution et la protection de l'activité agricole ;

Le développement de l'offre numérique (télétravail) grâce aux bassins d'emplois proches ;

Poursuite du développement numérique haut débit.

3.1.3 Les enjeux de démographie et de logement :

- La modération de l'augmentation démographique ;
- L'adéquation de l'offre de logements à la demande pour les jeunes ménages ;
- L'évolution raisonnée de la construction de nouveaux logements : envisager une moyenne de 4 logements par an.

3.1.4 Les enjeux d'identité :

- L'émergence du cœur de bourg près de l'église ;
- Maintenir «vertes» une bonne part des franges urbaines, côté nationale 12 (paysage, bruit) ;
- L'identité communale (formes urbaines, typologie du bâti etc...) ;
- L'insertion du bourg, de Champagne, de La Forêt, d'Orval et de leurs franges dans le paysage de plateau en cohérence avec la charte paysagère du pays Houdanais.

3.1.5 Les enjeux liés aux risques et aux nuisances :

- Défendre certains secteurs contre l'inondation (Le Gué Membré) ;
- Défendre certains quartiers contre le ruissellement tels Les Vignes à Goussainville, Les Avenages à Champagne ;
- Lutter contre les nuisances sonores de la RN 12.

3.2 LA STRUCTURE DU PROJET DE TERRITOIRE : PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

3.2.1 Vers une commune multifonction

- Renforcer l'offre d'emplois : accueillir des activités artisanales, commerciales et des services compatibles avec les secteurs habités, bourg et hameaux ;
- Maintenir voire renforcer les équipements collectifs : bâtir une salle polyvalente (sports, animations, manifestations pour l'école et la population) ; prévoir et agrandir le stationnement pour la salle des fêtes ;
- Favoriser l'accès aux services : liaisons douces, stationnement... ;
- Faciliter l'évolution de l'activité agricole et la circulation des engins.

3.2.2 Participer à la limitation des déplacements en véhicule individuel

- Faciliter l'accès à Houdan notamment par des déplacements doux ;
- Favoriser l'accès aux gares de Houdan et de Marchezais ;
- Valoriser à terme les modes de déplacement doux (cycles, marche) en particulier la liaison du bourg à Champagne ; prévoir une aire de co-voiturage ;
- Rendre possible un bon éventail de fonctions en permettant le renforcement sur place de services et commerces tels épicerie-dépôt de pain, médecin, dentiste, infirmière...

3.2.3 Maîtriser la croissance démographique par un renouvellement de population régulier

- Envisager une croissance démographique raisonnée ;
- Maîtriser l'expansion pavillonnaire ;
- Privilégier les extensions dans le tissu bâti ainsi qu'en rives nord et sud-est du bourg ;
- Offrir des « formes urbaines » plus en lien avec la demande actuelle en particulier celle des jeunes ménages ;
- Intégrer le renouvellement de population naturel du parc existant.

3.2.4 Favoriser l'activité économique à l'échelle communale

Favoriser en priorité le développement économique tel que l'artisanat et les services s'intégrant sans contrainte et sans nuisance dans le tissu bâti ;

Favoriser et exploiter le développement du très haut débit, via la fibre optique en cours de développement sur notre territoire ; il est indispensable pour le développement de l'ensemble du secteur économique et pour le télétravail en pleine expansion ;

Accompagner l'évolution de l'activité agricole notamment en s'opposant à toute ponction inutile de terres agricoles ;

Ne pas renforcer les contraintes aux abords des sites d'exploitation agricole et de même ne pas rapprocher les installations classées des secteurs d'habitat ;

Permettre la relocalisation de sites d'exploitation agricole à proximité des accès et des réseaux, en imposant leur intégration au paysage ;

Améliorer les circulations agricoles en préservant la RD 147-12 vers Broué.

3.2.5 Adapter l'offre d'équipements et services pour les personnes âgées

Intégrer le maintien à domicile des personnes âgées ;

Faciliter la mise en place du service de transport à la demande et sa gestion.

3.2.6 Renforcer l'identité communale

Mieux marquer la centralité du bourg en la renforçant, en complétant certaines opérations d'urbanisation, en y diversifiant les usages ;

Pour le développement urbain, prévoir en priorité l'utilisation du potentiel disponible dans le périmètre actuellement urbanisé ;

Ne pas envisager d'extensions déconnectées du tissu bâti ;

Maintenir ou améliorer suivant les cas la qualité des franges urbaines en particulier celles visibles de la RN 12 ;

Préserver les principales caractéristiques du bâti « rural » existant : aspect extérieur, hauteur, volume, traitement des ouvertures et des couvertures... ;

Intégrer les préconisations de la charte paysagère du Pays Houdanais ;

Protéger et renforcer les haies d'essences locales participant à l'identité communale et limitant les ruissellements sur le territoire ;

Maintenir dans les zones urbanisées ou à urbaniser, y compris sur les parcelles privées des plantations d'arbres qui permettent l'insertion des constructions.

3.2.7 Renforcer les équipements communaux, améliorer le cadre de vie

Prendre en compte l'entretien du patrimoine bâti communal dont les deux églises, la mairie et ses annexes (salles polyvalentes, salle des fêtes, presbytère, arsenal...), l'ensemble scolaire... ;

Prévoir la création d'un atelier technique municipal et d'un stationnement pour le personnel de la mairie et de l'école ;

Prévoir l'extension des deux cimetières ;

Prévoir l'évolution de la station d'épuration ;

Prendre en compte les besoins en stationnement dans les opérations nouvelles, prévoir des poches de stationnement pour faciliter l'accès aux activités économiques diffuses, la circulation des piétons et des engins agricoles ;

Pour les opérations futures, prévoir du stationnement sur l'espace collectif, intégrer des aménagements extérieurs de rencontre ou de jeux... ;

Embellir certains espaces publics (abords des églises...), en améliorer d'autres comme telle aire de jeux, tel réseau de promenades piétonnes (du rond-point au Pré Marin ; de Goussainville à La Forêt ; de Champagne à La Forêt etc.) ;

Améliorer le cadre de vie et la sécurité : enfouissement de réseaux aériens, réfection de certains trottoirs et voiries.

3.2.8 Prendre en compte les risques

Protéger certains quartiers contre le ruissellement comme Les Vignes à Goussainville, Les Avenages à Champagne ;

Sur le territoire communal, prendre en compte les aléas argile et la présence d'une nappe perchée à Champagne ;

Ne pas développer l'urbanisation en zone inondable du Gué Membré ;

Maintenir libre une bande le long des fossés du bourg et de Champagne ;

Réduire les problématiques de sécurité routière sur la RD 147-15 (rues de Paris et Brest), RD 305-2 (rues Saint-Thibault, Saint-Aignan, Grande Rue à Champagne), RD 305-1s (rue du Gué Membré à Orval) et aux entrées du bourg et des hameaux ;

Amélioration du confort contre les nuisances sonores issues de la RN 12 ;

Avertir des risques de cavités souterraines : cité des Clos au bourg....

3.2.9 Intégrer la biodiversité

Protéger les mares, les puits et permettre leur embellissement ;

Préserver certains secteurs pour leur intérêt écologique et paysager ;

Préserver les espaces en fond de vallée pour le maintien de corridors écologiques liés à la trame bleue ;

Préserver des milieux favorables à la biodiversité en cœur d'îlot au centre des parties urbanisées et en périphérie (notion de « pas japonais »).

3.2.10 Modérer la consommation d'espace

De 2000 à 2015, les fichiers fonciers précisent qu'il s'est construit 117 logements soit une moyenne de 7,8 logements par an.

De 2006 à 2015, les données Sitadel précisent qu'il s'est construit 34 logements individuels purs, 9 logements individuels groupés et 4 logements collectifs soit 47 logements donc une moyenne de 4,7 logements par an.

La commune souhaite réduire le rythme de construction et passer à une moyenne d'environ 4 logements nouveaux par an durant la prochaine décennie compte non tenu du renouvellement urbain.

Sur la période 2016 - 2022, le programme local de l'habitat intercommunal du Pays Houdanais autorise la construction de 24 logements.

4 REMBOURSEMENT RETENUE GARANTIE À AXAN – EXONÉRATION PÉNALITÉS DE RETARD

Vu la délibération n°01-11-2013 en date du 08/11/2013, portant attribution du marché des travaux d'aménagement de sécurité routière dans les rues de Paris, Brest, St Thibault, à l'entreprise AXAN ;

Vu la délibération n°01-02-2014 en date du 07/02/2014, approuvant l'avenant n°1 au marché de travaux conclu avec l'entreprise AXAN ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que des travaux complémentaires ont été demandés à la société AXAN, le 07/02/2014 (avenant n°1) et qu'ils étaient pratiquement terminés le 10/02/2014, hormis le marquage au sol et les panneaux de signalisation routière qui, à la demande de la municipalité, ont été reportés après le renouvellement des branchements d'eau potable. Les travaux ont été terminés le 27/06/2014, mais la réception des travaux n'a été réalisée que le 02/10/2014.

Considérant que la responsabilité de l'entreprise AXAN n'est pas engagée dans le dépassement de la durée d'exécution initiale prévue à l'article 4-3.1 du cahier des clauses administratives particulières CCAP, il est proposé aux membres de l'assemblée d'approuver une exonération totale des pénalités de retard.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'exonération totale des pénalités de retard prévues au marché, article 4-3.1 du CCAP ;

DONNE tout pouvoir au Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

5 INFORMATIONS DIVERSES

Aucune.

6 QUESTIONS DIVERSES

Aucune

L'ordre du jour étant clos, le tour de table terminé, la séance est levée à 21H55.

Le Maire
Michel CADOT